



PLU Ville de Saint-Tropez
Plan Local d'Urbanisme

PLANCHE GENERALE
 Echelle : 1 / 5 000 ème

Approbation par délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2014

Déclaration de Projet / Mise en Compatibilité n°1

- 3. Plans de zonage**
- Limite de zone
 - ▨ Espaces Boisés Classés à conserver, à protéger ou à créer (L.130-1 du CU)
 - ▨ Emplacements Réservés (n° / largeur)
 - ▨ Emplacement Réservés à vocation de cheminement piéton
 - ▨ Secteurs protégés (L.123-1-5, 7° du CU)
 - ▨ Classement en voie bruyante
 - ▨ Périmètre d'Aménagement Global (L.123-2 du CU)
 - ★ Bâti patrimonial protégé (L.123-1-5, 7° du CU)
- SECTEURS CROIX DE FER / AV. PAUL ROUSSEL / PLACE DES LICES**
- Zone d'implantation obligatoire des constructions futures
 - X m Hauteur maximale des constructions à l'égout des toitures
 - h* Hauteur des constructions existantes avant travaux
- SECTEUR DU PORT (Zone UP3)**
- Marge de recul minimale
 - Implantation de référence
- SECTEUR DE LA COOPERATIVE (Zone UB2b)**
- Marges de recul minimales en R uniquement / en R, R+1, R+2 et R+3

sdp.conseils
 62, carraire des Rougières basse
 13 122 Ventabren

